



Communiqué de presse

Mardi 4 novembre 2003

Nouvelle publication de la CFR

« Etat et religion en Suisse – luttes pour la reconnaissance, formes de la reconnaissance »

Chaque canton définit la relation entre l'Etat et les communautés religieuses en fonction de sa propre histoire. Plusieurs constitutions cantonales sont actuellement l'objet d'une révision. Cette question touche non seulement la relation entre l'Etat et les Eglises établies, mais également la reconnaissance des « nouvelles » communautés religieuses dans le droit public. La Commission fédérale contre le racisme (CFR) se déclare favorable à l'égalité de traitement de toutes les communautés religieuses présentes sur le territoire suisse.

La tâche de la CFR est de combattre toute forme directe ou indirecte de discrimination, y compris celle à laquelle des êtres humains sont exposés en raison de leur appartenance religieuse. L'antisémitisme et l'islamophobie sont les exemples les plus connus d'une exclusion motivée par la religion. La CFR est fondamentalement favorable à toutes les mesures susceptibles de promouvoir l'égalité de traitement des communautés religieuses vivant en Suisse.

Mandatée par la CFR, l'étude « Etat et religion en Suisse – luttes pour la reconnaissance, formes de la reconnaissance », a été rédigée par le Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population (FSM). Elle fournit des informations susceptibles d'aider à concevoir des critères généraux, non discriminatoires, en matière de reconnaissance des communautés religieuses. Elle étudie les raisons historiques qui ont conduit à adopter telle ou telle forme de reconnaissance et montre les voies possibles pour reconnaître les « nouvelles » communautés religieuses. En s'appuyant sur l'exemple de la communauté musulmane, elle décrit les problèmes qui permettent de replacer cette discussion dans le contexte sociétal. Le relevé des dispositifs, répertoriés canton par canton, annexé à l'étude offre une vue d'ensemble de toutes les dispositions des constitutions et des lois cantonales pertinentes pour la reconnaissance des religions.

L'étude (en allemand, français et italien) avec les résumés correspondants peut être téléchargée à partir de la page Internet de la CFR: www.ekr-cfr.ch ou commandée au secrétariat de la CFR (ekr-cfr@gs-edi.admin.ch) au prix de CHF 10.-.

Pour tout renseignement aux médias:

Gioia Weber, responsable suppléante du secrétariat de la CFR

031 322 79 64 numéro direct

gioia.weber@gs-edi.admin.ch